



Monsieur Jean Delebarre
Maire de Marquette-lez-Lille
Hôtel de Ville
11 Place du Général de Gaulle
59520 MARQUETTE-LEZ-LILLE

Paris, le 5 juillet 2018

Monsieur le Maire,

Alerté à la fois par voie de presse et par vos concitoyens, l'Association des Bibliothécaires de France, que je représente, a appris votre volonté de céder la bibliothèque municipale à la Fédération Union Nationale Culture et Bibliothèques Pour Tous (UNCBPT), à compter du 1er janvier 2019.

L'ABF tient à vous rappeler que le service public de la bibliothèque que vous assumez depuis de nombreuses années, permet de satisfaire un besoin d'intérêt général et de garantir l'accès équitable de tous les citoyens au livre et à la culture. Cette impérieuse nécessité est d'ailleurs clairement affirmée par deux textes de références :

- la Charte du Conseil supérieur des bibliothèques, qui proclame que : « La bibliothèque est un service public nécessaire à l'exercice de la démocratie. Elle doit assurer l'égalité d'accès à la lecture et aux sources documentaires pour permettre l'indépendance intellectuelle de chaque individu et contribuer au progrès de la société »
- le « Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique » qui déclare : « Les services que la bibliothèque assure sont accessibles à tous, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de condition sociale »

Ce qui implique notamment pour une bibliothèque municipale, les prêts gratuits de documents (seule l'inscription annuelle pouvant être payante). Or ce n'est absolument pas le cas dans le réseau associatif des Bibliothèques pour Tous, qui pratique la location de livres. Outre l'adhésion annuelle, les usagers paient à chaque livre emprunté. Ce qui installe de fait une inégalité de traitement parmi la population, en excluant tous ceux dont les revenus insuffisants se voient alors interdits d'accès aux livres. Vous vous privez aussi d'une véritable action culturelle diversifiée et en direction de tous les publics, jeunes et adultes.

Par ailleurs, L'ABF s'inquiète pour l'avenir professionnel de la bibliothécaire - agent communal - qui s'est pleinement investie jusqu'alors afin de développer la lecture publique sur le territoire de votre commune et à laquelle notre association apporte tout son soutien, dans le moment délicat et incertain qui est le sien.

Avant toute décision irréversible, L'ABF vous suggère expressément de vous rapprocher des services de la DRAC et de ses Conseillers Livre et Lecture, mieux à même de vous délivrer des éléments de réponse quant aux aides que l'État pourrait éventuellement vous apporter afin d'améliorer la bibliothèque existante et développer la lecture publique sur le territoire de votre commune.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le président,
Xavier Galaup